

ÉVOLUTIONS DES AFFILIATIONS

LA PROCEDURE DE RÉ-AFFILIATION ÉVOLUE

La période de pré-affiliation est ouverte (du 13 juin au 15 août 2022). Nous invitons les clubs à se rendre sur leur espace sur le site des licences FSGT et à suivre la procédure suivante (dans « Affiliations/Gestion des clubs ») :

- **Vérifier les coordonnées administratives de votre club, faire des modifications si besoin dans les 5 onglets (Admin, Activité, Correspondant, Bureau, Revue)**
- **Dans l'onglet « Admin », cliquez sur le bouton vert pour générer votre formulaire de ré-affiliation 2022-2023**
- **Le signer électroniquement en cliquant sur l'avant dernier symbole en haut à droite (symbole de stylo plume) de votre document PDF ouvert**

OU

- **L'imprimer, et le signer à la main**
- **A partir de cette étape, plusieurs options s'offrent à vous :**
 - Envoyer par mail à accueil@fsgt93.fr votre dossier de pré-affiliation et le conserver dans vos documents informatiques
 - Déposer votre dossier ou l'envoyer par voie postale à la FSGT 93 - 165 rue de Paris - 93000 BOBIGNY
- **Régler le montant correspondant à votre affiliation :**
 - Par virement (RIB joint)
 - Par chèque ou espèces, déposés à la FSGT 93 ou envoyés par voie postale

ATTENTION

LES AFFILIATIONS NE SERONT VALIDÉES QU'UNE FOIS LE RÈGLEMENT EFFECTUÉ